

Caen, le **30 JUIN 2020**

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral  
approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique  
pour la période du  
1er juillet 2020 au 30 juin 2026**

-----  
**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le *projet d'arrêté préfectoral approuvant le schéma départemental de gestion cynégétique pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2026* s'est déroulée du **3 juin 2020 au 23 juin 2020 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

1 185 consultations ont été effectuées par le public dont 595 contributions.

Les avis formulés sont les suivants :

- . Favorable : 590 (99,15 %)
- . Défavorable : 5 (0,85 %)

Les avis défavorables portent sur le report de la date d'ouverture (absence de betteraves en plaine), le maintien du SDGC antérieur, le besoin de quiétude des espèces sauvages pendant une année, l'absence d'évaluation environnementale.

Le public qui s'est manifesté est majoritairement domicilié dans le Calvados :

- . Calvados : 638 (94,7 %)
- . Hors Calvados : 36 (4,3 %)
- . Sans précision : 511

Le préfet,



Philippe COURT